CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Institut national canadien pour les aveugles

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Personnes handicapées

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

En 2013-2014, le gouvernement fédéral a accordé 3 millions de dollars à l'INCA pour réaliser la première phase du plan d'activités Reading Re-Imagined, qui se déroulera en deux phases sur une période de cinq ans, afin de créer un « réseau numérique national ». Ces fonds ont permis de renouveler l'infrastructure technologique de la bibliothèque de l'INCA, d'acquérir et de produire des documents en formats substituts pour les personnes incapables de lire les imprimés. Accorder une aide de 3,21 millions de dollars par année pendant les trois années de réalisation de la deuxième phase, de 2015 à 2017, permettra d'offrir des services de bibliothèque équitables aux personnes incapables de lire les imprimés par l'entremise des bibliothèques publiques et d'assurer la stabilité du réseau numérique national durant son transfert de l'INCA à une nouvelle entité à but non lucratif.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

3 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le Plan d'action économique de 2013 a accordé 3 millions de dollars à l'INCA dans le budget de 2013-2014, au chapitre destiné à l'appui aux familles et aux collectivités, pour qu'il améliore ses technologies et produise des documents en formats substituts, soit en braille, en livres audio et en textes électroniques, afin d'aider les Canadiens aveugles ou atteints de cécité partielle à améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture, leur accès à l'information et leur qualité de vie. Le gouvernement devrait maintenir son engagement à soutenir les Canadiens incapables de lire les imprimés. Les fonds demandés aideront cette communauté à avoir accès à des services de bibliothèque équitables, nécessaires pour accroître leurs possibilités de scolarisation et d'emploi.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

On estime que trois millions de Canadiens sont incapables de lire les imprimés, alors que 7 % seulement des ouvrages publiés sont accessibles dans un format qu'ils peuvent lire.
L'article 32 de la Loi sur le droit d'auteur du Canada définit une « déficience de lecture des imprimés » comme toute déficience qui empêche la lecture d'une œuvre littéraire, dramatique ou musicale sur le support original ou la rend difficile, en raison notamment de la privation en tout ou en grande partie du sens de la vue, de l'incapacité de tenir ou de manipuler un livre ou d'une insuffisance relative à la compréhension.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Pour les trois millions de Canadiens incapables de lire les imprimés, l'accès à des documents en formats substituts augmente la capacité de lecture et d'écriture, encourage l'apprentissage tout au long de la vie et améliore les possibilités d'emploi et de participation à la collectivité. L'accès équitable à l'information est un droit pour tous les Canadiens et une priorité pour la communauté des personnes handicapées et les bibliothèques. L'enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 indique que le taux d'emploi des Canadiens aveugles ou atteints de cécité partielle est de 35 %. Un accès accru à l'information numérique augmentera leurs possibilités de scolarisation et d'emploi et améliorera leur qualité de vie.

Sujet : Personnes handicapées

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

À l'heure actuelle, le principal support de distribution des livres audio accessibles de la bibliothèque de l'INCA est le CD. Plus d'un million de CD sont distribués par l'INCA chaque année à ses clients aveugles et atteints de cécité partielle. Cela représente plus de deux millions d'envois postaux. Le gouvernement fédéral accorde près de 11 millions de dollars par année à Postes Canada pour couvrir les frais de poste encourus dans le cadre de son programme de Documentation à l'usage des personnes aveugles.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$500 millions-999.9 millions

1 an

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Réaffecter une partie des 11 millions de dollars (estimés) accordés à Postes Canada pour offrir le service de Documentation à l'usage des personnes aveugles compte tenu des changements dans le mode de distribution des documents, qui passent de supports physiques (CD) à des supports numériques, aux clients de la bibliothèque de l'INCA.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les bénéficiaires sont les Canadiens incapables de lire les imprimés. Un service de livraison numérique permettra à l'INCA de télécharger des livres aux usagers de sa bibliothèque dans un délai de 24 heures, partout au pays, de façon plus efficace et plus économique qu'avec l'actuel service de livraison de CD (documents physiques). Pour les usagers de la bibliothèque qui ont accès à un ordinateur, les livres pourront être téléchargés directement à partir de leur ordinateur, de leur téléphone iPhone, Android et d'autres appareils sans fil. Pour les clients qui n'ont pas accès à un ordinateur ou qui sont incapables d'utiliser un ordinateur, la bibliothèque a mis au point un système de téléchargement direct sur un lecteur doté d'une connexion Wi-Fi (ou d'un téléphone intelligent ou d'une tablette 3G/4G), dont le canal de distribution ne passe pas par un ordinateur.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Cette mesure réduit les coûts assumés par le gouvernement pour appuyer le programme de Documentation à l'usage des personnes aveugles.
Elle concorde avec la stratégie canadienne sur l'économie numérique visant à accélérer l'adoption et l'utilisation des technologies numériques.

Cette mesure souscrit à la volonté du gouvernement de réduire les obstacles et d'accroître les possibilités afin d'assurer la pleine participation des personnes handicapées à la société canadienne et de stimuler la productivité et accroître les occasions d'innovation.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Recommandation 1

Dans une précédente entente de financement conclue avec l'INCA, le gouvernement du Canada exigeait de l'Institut qu'il fasse « progresser l'élaboration d'ententes de financement et de service à long terme avec les gouvernements des provinces et des territoires et les autres intervenants en ce qui concerne des services de bibliothèque continus et accessibles » au-delà du 31 mars 2012.

L'INCA collabore avec le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CULC) depuis juin 2012 en vue de créer une nouvelle organisation nationale, indépendante de l'INCA, qui s'appuie sur le modèle de réseau numérique national proposé initialement par l'INCA – dont le principal objectif est la création, la collection, la distribution et la préservation d'œuvres en formats substituts destinées aux Canadiens vivant avec une déficience de lecture des imprimés. Les collections et les services de la nouvelle organisation seront accessibles aux Canadiens par l'entremise de leur bibliothèque municipale et d'autres points de distribution. Le service s'appuie sur l'infrastructure de technologie, de production et de distribution et sur les collections en formats substituts de l'INCA, ainsi que sur l'expertise en matière de services et les priorités des bibliothèques publiques locales. Son modèle de financement repose sur un partenariat public-privé. L'INCA et le CULC prévoient l'établissement de la nouvelle organisation en avril 2014. Cette proposition de financement vise à soutenir l'exploitation de ce nouveau modèle de services de bibliothèque équitables et en particulier la nouvelle organisation, que l'on appelle « réseau numérique national », durant ses trois premières années d'exploitation.

Nous avons trouvé une solution qui permet de réaliser l'objectif que l'INCA et les groupes de consommateurs s'étaient fixé depuis longtemps, soit d'offrir des services de bibliothèque équitables aux Canadiens incapables de lire les imprimés par l'entremise des bibliothèques publiques. Ce modèle de financement rentable, offrant un bon rapport résultats/ressources, permettra au gouvernement du Canada de faire preuve du leadership et de l'engagement nécessaires pour faire de notre vision une réalité afin d'offrir des collections et des services pleinement accessibles et équitables de bibliothèques publiques aux Canadiens incapables de lire les imprimés.

Recommandation 2

Le consortium international DAISY a conçu le protocole de livraison en ligne DAISY comme un moyen différent de faire parvenir du matériel de lecture aux personnes incapables de lire les imprimés. Le consortium a réuni un comité international d'experts sur le sujet afin de créer une norme applicable (une ressource technique de l'INCA a pris part à ce comité). L'INCA a expérimenté avec succès cette norme de livraison en ligne auprès d'environ 100 utilisateurs de sa bibliothèque provenant d'un peu partout au Canada afin d'évaluer la réception par les clients des livres expédiés par voie électronique et les possibilités d'économies. Aux fins de ce projet pilote, l'INCA a fourni aux clients qui se sont prêtés aux essais de nouveaux lecteurs audio compatibles Internet ainsi qu'un accès à Internet.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.